

## Evaluation Nationale des Risques n°2 (ENR 2)

### Mission SICCFIN/Cabinet Phoenix

### Présentation des résultats de l'ENR 2 – Compte-rendu

Lieu	Date	Heure
Novotel Monte-Carlo	Judi 22 juillet 2021	9h00 – 12h00

#### ❖ Introduction par Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault

A l'initiative de Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, une nouvelle réunion est organisée pour présenter les résultats de l'Evaluation Nationale des Risques de la Principauté de Monaco.

Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, salue la présence de S.E. M. le Ministre d'Etat, Pierre Dartout, Monsieur le Président du Conseil National, Stéphane Valeri, Monsieur le Conseiller de Gouvernement – Ministre des Finances et de l'Economie, Jean Castellini, Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Justice – Directeur des Services Judiciaires, Robert Gelli, l'ensemble des Présidents et Directeurs.

Il remercie l'ensemble des participants pour leur mobilisation et leur implication dans l'ENR 2 et les Lignes Directrices génériques, dans un contexte contraint, qui est une exigence pour la Principauté de Monaco : réussir l'évaluation de Moneyval.

Il rappelle que chacun doit être engagé pour faire en sorte que la Principauté soit conforme aux **exigences de la communauté internationale**. Il en va de l'**attractivité** et de la **crédibilité** de la Principauté. Il salue à ce titre l'investissement des services de l'Etat, et des différentes professions du secteur privé.

Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault exprime également ses remerciements au Ministre d'Etat pour sa présence, ainsi que l'ensemble du Gouvernement. Il adresse également ses remerciements au Conseiller de Gouvernement – Ministre des Finances et de l'Economie, qui a permis à la CRF de s'attacher des compétences pour mener à bien ses missions.

Le Cabinet Phoenix Consulting a été partenaire du SICCFIN durant l'année écoulée pour l'assister dans l'élaboration de l'ENR 2, des Lignes Directrices génériques et des Guides Pratiques spécifiques et il remercie à cette occasion Sébastien Prat et ses équipes.

Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault remercie également les agents du SICCFIN, pour leur implication dans l'ENR 2 ainsi que dans la rédaction des Lignes Directrices génériques et l'élaboration des Guides Pratiques spécifiques à venir, et plus généralement, leur investissement quotidien au sein de la CRF.

Il rappelle qu'un constat a été fait sur les atouts et faiblesses de la Principauté en matière de LCB/FT pour en retirer des actions concrètes à mener. La **méthodologie de la Banque Mondiale** et les **recommandations du GAFI** ont été suivies afin d'élaborer l'ENR 2 et de pouvoir présenter les résultats lors de cette matinée. Il rappelle que cet atelier n'est toutefois qu'une étape ; d'autres rendez-vous auront lieu dès l'automne.

Monsieur le Président du Conseil National avait émis lors du dernier point d'étape la volonté de tous d'élaborer des lignes directrices afin que les professionnels puissent comprendre et s'approprier les obligations légales et réglementaires et surtout, puissent y répondre. Les **Lignes Directrices génériques** sont une première étape. Les **Guides Pratiques spécifiques** apporteront une satisfaction totale à cette volonté.

L'ENR 2 sera également suivie de l'élaboration d'une stratégie nationale et **c'est avec confiance que nous recevrons les évaluateurs du Comité Moneyval.**

Il saisit également l'occasion de cette matinée pour évoquer l'accompagnement et le soutien de Daniel Thelesklaf, ancien Président du Moneyval, qui n'a été ni la tutelle ni un « donneur de leçon » mais bien un « coach » sur l'approche à mettre en place et sur les actions à mener, mettant son expérience au service de la Principauté.

La présence de S.E. M. le Ministre d'Etat, que Monsieur le Directeur du SICCFIN remercie une nouvelle fois, témoigne de l'importance que le Gouvernement Princier, sous l'impulsion du Prince Souverain, porte à cette évaluation. **La présence de chacun confirme l'engagement et de la mobilisation de tous pour sa réussite.**

Chacun a sa part dans les travaux qui vont être présentés tout au long de cet atelier. Il souligne à ce titre l'investissement de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Justice – Directeur des Services Judiciaires, Robert Gelli, qui l'a accompagné au Luxembourg. Il annonce la signature le 23 juillet 2021 d'un accord de coopération avec la CRF luxembourgeoise. Un travail est mené sur des problématiques spécifiques et il remercie à cette occasion les équipes du Secrétaire d'Etat à la Justice.

Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, voit dans cette mobilisation, l'opportunité de créer à l'avenir une coordination permanente de la Principauté en matière de LCB/FT, qui pourrait être présidée par S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monsieur Hunault, Directeur du SICCFIN, invite Monsieur Castellini à introduire cette matinée de travail.

#### ❖ **Intervention de Monsieur Le Conseiller de Gouvernement – Ministre des Finances et de l'Économie, Jean Castellini**

Monsieur le Conseiller de Gouvernement – Ministre salue les intervenants et l'ensemble des professionnels présents dans la salle.

Il souhaite rappeler au préalable ce qu'est une évaluation nationale des risques. Il félicite et remercie les équipes du SICCFIN, en coopération avec le Cabinet Phoenix Consulting Monaco, qui ont collaboré sur les axes essentiels qui vont être déclinés lors de cette matinée.

L'ENR est une obligation réglementaire. Elle a pour but d'**identifier**, d'**évaluer** et de **comprendre les risques** potentiels ou réels auxquels est confrontée la Principauté en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

L'ENR est centrée autour de 3 axes d'analyse, qui sont le **blanchiment de capitaux**, le **financement du terrorisme** et l'**inclusion financière**. En matière de blanchiment de capitaux, l'ENR s'articule autour de 3 modules, qui feront notamment l'objet de la présentation de cette matinée :

- **La Menace**, qui est l'ensemble des faits criminels et leurs typologies (fonds, activités, etc.)
- **La Vulnérabilité Nationale**, qui est l'analyse des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur, du niveau de corruption, du travail dissimulé, etc.
- **Les Vulnérabilités Sectorielles**, qui dépendent notamment de la taille du marché, du type de clientèle, et de tous les dispositifs mis en place, dont la transposition de la 5<sup>e</sup> Directive.

De nouveaux projets de loi ont également été déposés sur le bureau du Conseil National et seront examinés ces prochaines semaines et prochains mois. Il salue à cette occasion la mobilisation de l'ensemble de l'Administration monégasque, du Conseil National et des professionnels de la Place.

Il laisse la parole aux équipes du SICCFIN et du Cabinet Phoenix Consulting Monaco.

---

## Partie 1 : Présentation des résultats

---

### ❖ **Présentation des résultats de l'ENR 2, par Monsieur le Chargé de Mission au SICCFIN, Louis Danty**

Le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, donne la parole au Chef du Pôle Supervision du SICCFIN, qui s'exprimera pour **présenter les résultats de l'ENR 2 dans sa globalité**, incluant les résultats de l'analyse de la Menace, de la Vulnérabilité Nationale et des Vulnérabilités Sectorielles.

Louis Danty remercie le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault. Il remercie également l'ensemble des participants. Il s'agit de **l'aboutissement d'un processus long**, auquel étaient associés l'Administration monégasque et les représentants des différents secteurs assujettis à la loi n°1.362 modifiée et évalués dans cet exercice d'ENR 2.

**L'ensemble de la Place a été impliquée**, ce qui a constitué un **réel succès grâce à la participation de tous**. Cela traduit un réel atout dans les conclusions de l'ENR 2, qui sont ainsi basées sur des données complètes et pertinentes.

Louis Danty présente le sommaire de sa présentation, qui se déroulera en 6 étapes.

#### ➤ **Rappel de la méthodologie de l'ENR 2**

L'ENR s'est construite au regard de la méthodologie de la Banque Mondiale, qui est constituée de 3 modules principaux : Financement du Terrorisme, Inclusion Financière et Blanchiment de capitaux.

L'axe relatif au blanchiment de capitaux est traité autour de 3 modules : Menace, Vulnérabilité Nationale et Vulnérabilités Sectorielles. La somme de ces 3 modules traduit le risque de blanchiment de capitaux auquel est exposée la Principauté de Monaco. Il rappelle que :

- La **menace** est **mesurée par la quantité et la qualité des produits du crime** qui entrent dans un pays ou sont générés à l'intérieur de celui-ci ;
- La **vulnérabilité** désigne **la faiblesse et les lacunes dans les mécanismes de défense** contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

#### ➤ **Déroulement de l'ENR**

Louis Danty évoque l'ENR 1, qui était non exhaustive et durant laquelle l'impasse avait été faite sur les modules Financement du Terrorisme et Inclusion Financière. De même, certains secteurs n'avaient pu être traités.

Il loue les mérites de l'ENR 2, qui inclut l'analyse des 3 modules. Tous les secteurs assujettis aux obligations LCB/FT ont été évalués, tant pour la Menace que pour leurs Vulnérabilités. L'analyse du risque de financement du terrorisme a été effectuée, et les conclusions restent à diffuser, de même que celles de l'inclusion financière.

Une **attention particulière** a été **portée aux questionnaires sectoriels**, élaborés avec l'aide technique du Cabinet Phoenix Consulting, et en collaboration avec les professionnels. Ces questionnaires, contrairement à l'ENR 1, ont pu être expliqués et exploités.

Comme en attestent les taux de retour, **la participation des différents secteurs a été très importante**, ce qui rend crédible les conclusions qui en ont été retirées.

Il remercie l'ensemble des représentants des différents secteurs.

### Dans le secteur des activités financières

- Les membres de l'Association Monégasque des Activités Financières (AMAF)
- Les membres de la Chambre Monégasque de l'Assurance (CMA)

### Dans le secteur des autres activités financières

- Les membres du Crédit Mobilier de Monaco (CMM)
- Les représentants du secteur Changeurs manuels

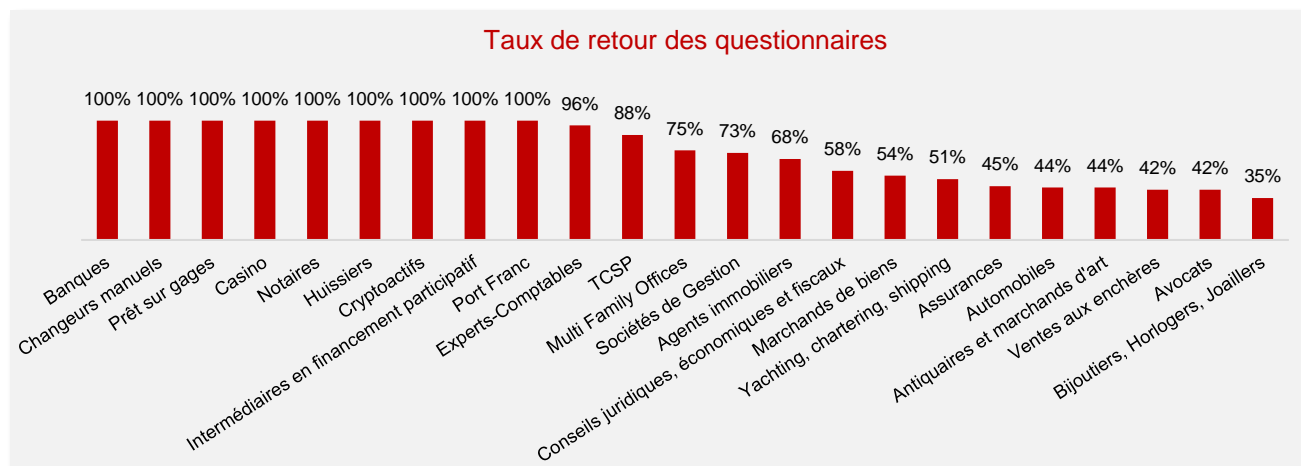
### Dans le secteur des entreprises professionnelles non financières désignées

- Les membres de la Société des Bains de Mer (S.B.M.)
- Les membres de l'Association Monégasque des Professionnels en Administration des Structures Etrangères (AMPA)
- Les membres de l'Association des Compliance Officers de Monaco (AMCO)
- Les membres de la Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM)
- Les membres de la Chambre Immobilière Monégasques (CIM)
- Les membres de l'Association Monégasque des Marchands de Biens (AMMB)
- Les membres de l'Association Lybra
- Les membres du Cluster Yachting
- Les membres de la Chambre Syndicale Monégasque de l'Automobile (CSMA)
- Les membres de la Chambre Monégasque de l'Horlogerie et de la Joaillerie (CMHJ)
- Les membres de l'Ordre des Experts-Comptables (OECM)
- Les membres de la Chambre des Conseils Juridiques
- Les membres de l'Ordre des Avocats
- Les représentants du secteur Multi-Family Offices
- Les représentants du secteur Ventas aux enchères
- Les représentants du secteur Antiquaires et Marchands d'art
- Les représentants du secteur Agents sportifs
- Les Notaires
- Les Huissiers
- Le représentant du secteur Cryptomonnaies
- Le représentant du secteur Financement Participatif
- Le représentant du Port Franc de Monaco
- Les représentants du secteur Organisations à But Non Lucratif

Il félicite l'ensemble des professionnels pour cet engagement, qui n'est pas possible dans tous les pays du fait de leur importance géographique et du nombre d'assujettis. A Monaco, cela a été possible et **cette mobilisation active a permis de réaliser une ENR 2 complète et représentative.**

Il rappelle que les taux de retour de l'ENR 1 avoisinaient les 5%. Pour l'ENR 2, certains secteurs arborent un taux de retour de 100% ; d'autres atteignent un taux de 35% tout à fait satisfaisant au regard du nombre d'acteurs représentés dans la profession.

Il évoque un **taux de retour moyen global de 75%** et présente les **taux de retour** :



Il rappelle que certains secteurs n'ont pas été analysés par l'intermédiaire de questionnaires mais d'entrevues. En effet, le secteur des cryptoactifs, des intermédiaires en financement participatif ou encore du port franc sont constitués d'un unique acteur avec lesquels des réunions ont permis de collecter l'ensemble des données nécessaires. Le secteur des agents sportifs a également été traité via des réunions du fait de leur faible niveau de maturité afin de les sensibiliser d'une part, et d'obtenir des informations pertinentes d'autre part.

S'agissant de l'analyse de la Vulnérabilité Nationale et de la Menace, les services de l'Administration et les Autorités compétentes ont participé activement aux travaux.

Enfin, de nombreuses réunions ont jalonné cet exercice, dont deux grands rendez-vous : les points d'étape du 12 novembre 2020 et du 15 avril 2021, afin de mobiliser les participants et de les informer de l'avancement des travaux. Louis Danty conclut sur le déroulement en confirmant que l'exercice s'est déroulé selon la stratégie prévue.

### ➤ **Analyse de la Menace**

Le groupe de travail en charge de l'analyse de la menace est composé d'**agents publics exclusivement** : enquêteurs du SICCFIN, Parquet Général, Direction de la Sûreté Publique, Direction des Services Judiciaires, Direction des Services Fiscaux.

Son travail est de mesurer la menace sous 4 vecteurs principaux :

- **La menace par infraction sous-jacente,**
- **La menace par juridiction,**
- **La menace non identifiable,**
- **La menace par secteur d'activité.**

La majeure partie de la Menace de blanchiment de capitaux est d'origine **exogène à la Principauté** : les infractions sous-jacentes sont, dans une considérable proportion, commises à l'étranger.

La Menace est **essentiellement européenne** mais la présence de nombreuses communautés nationales et la spécialisation du système bancaire dans la **gestion patrimoniale** favorise la venue de capitaux étrangers.

Cette Menace est **protéiforme** et en **évolution constante**. Les infractions liées à **l'escroquerie au sens large** (fraude, abus de confiance, faux et usages de faux, détournement de fonds) sont dominantes. Elles sont suivies par l'infraction de **corruption** et de **trafic d'influences**.

La Menace se décline selon les secteurs comme suit :

<b>Elevé</b>	Banques ; Sociétés de gestion ; Agents immobiliers ; Marchands de biens ; Agents sportifs ; Yachting, Chartering, shipping
<b>Moyennement élevé</b>	Casino ; TCSP ; Antiquaires et marchands d'art ; Bijoutiers, Horlogers et Joaillers
<b>Moyen</b>	Avocats ; Notaires ; Ventes aux enchères ; Automobiles
<b>Moyennement faible</b>	N/A
<b>Faible</b>	Huissiers ; Changeurs manuels ; Prêt sur gages ; Experts-Comptables ; Conseils juridiques, économiques et fiscaux ; Multi Family Offices ; Assurances

En conclusion de cette analyse, la Menace de blanchiment de capitaux au sein de la Principauté de Monaco est **moyennement élevée et croissante**.

### ➤ Analyse de la Vulnérabilité Nationale

Le groupe de travail en charge de l'**analyse de la Vulnérabilité Nationale** est composé d'**agents publics exclusivement** : agents du SICCFIN, Services Judiciaires, Services Fiscaux, Sûreté Publique, Direction du Budget et du Trésor et Direction de l'Expansion Economique. Louis Danty saisit cette occasion pour remercier les différents agents publics pour leur investissement, leur mobilisation et leur engagement dans cet exercice.

Le travail de ce groupe est de mesurer la **capacité du dispositif national** de LCB/FT à assurer sa mission au moyen de **22 variables** réparties par thématiques :

- Les **lois**, incluant les critères d'exhaustivité et de qualité des dispositifs législatifs et réglementaires ;
- Les **moyens de l'administration**, incluant les différentes capacités et ressources des divers organes ;
- Les **douanes**, incluant l'exhaustivité du régime, la qualité et l'efficacité des contrôles douaniers ;
- La **coopération**, qu'elle soit nationale ou internationale ;
- La **transparence**, incluant l'analyse de la disponibilité des infrastructures d'identification et des sources d'informations.
- L'**économie** au sens large, incluant le recouvrement de l'impôt ou la formalisation de l'économie.

L'analyse de la Vulnérabilité Nationale traduit **certains progrès** par rapport à l'ENR 1 :

- La mise en œuvre de **nombreuses dispositions législatives** à l'occasion de la transposition de la 4<sup>e</sup> Directive européenne en 2018 et de la 5<sup>e</sup> Directive européenne en 2020,
- Une amélioration des **moyens alloués aux enquêtes sur les crimes financiers**,
- Un certain nombre de **chantiers** notamment informatiques qui sont **en cours** (fichiers des comptes bancaires, goAML, etc.)

Globalement, **les différentes vulnérabilités nationales se sont améliorées et, s'il reste des zones de progrès, de nombreux sujets sont adressés ou en cours de traitement** par rapport à la situation constatée en 2015-2017. Le rapport public de l'ENR 2 sera plus détaillé.

### ➤ Analyse des Vulnérabilités Sectorielles

Les Vulnérabilités Sectorielles présentent un certain nombre de caractéristiques communes à l'ensemble des secteurs étudiés :

- Une **absence de sanctions**, administratives ou pénales,
- Un **dispositif législatif** et des **barrières à l'entrée** solides.

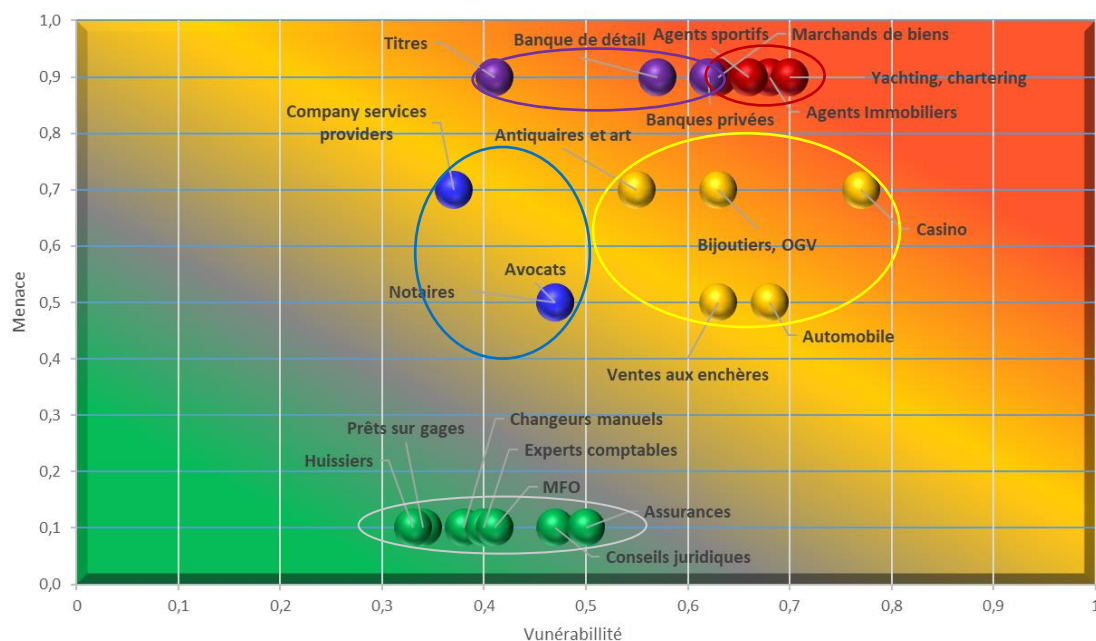
En revanche, les vulnérabilités sont très inégales selon les secteurs sur les aspects suivants :

- L'effectivité de **leur supervision**,
- La **connaissance de la LCB/FT** par les professionnels,
- L'efficacité et la pertinence des **déclarations de soupçons**.

Louis Danty rappelle que certains secteurs sont plus matures, et également plus supervisés par le SICCFIN. Il conviendra à l'avenir d'**harmoniser cette supervision**, qui débute avec les indications découlant des Lignes Directrices génériques et Guides Pratiques spécifiques que Sébastien Prat présentera par la suite.

**Le plan d'actions issu de cette ENR 2 mettra l'accent sur les actions à mener sur ces sujets touchant le secteur privé.**

Les résultats par secteurs sont les suivants :



L'axe des abscisses représente la Vulnérabilité. L'axe des ordonnées représente la Menace. Les 2 thématiques sont notées de 0 à 1. Plus un secteur est vulnérable ou plus la menace y est importante, et plus la note obtenue via l'outil de la Banque Mondiale se rapproche de 1.

5 groupes peuvent être mis en évidence :

- **Les secteurs les plus à risques en termes de menace et de vulnérabilité** : Agents sportifs, Marchands de biens, Agents immobiliers, secteur du Yachting/chartering ;
- **Le secteur financier, dont le risque est élevé en termes de menace et de vulnérabilité malgré leur maturité** : Banques de détail, Banques privées et Sociétés de gestion ;
- **Les secteurs des jeux et des objets de grandes valeurs, où la menace existe et la vulnérabilité est importante** : Casino, Bijoutiers, Horlogers et Joaillers, secteur Automobile, Ventes aux enchères, Antiquaires et marchands d'arts ;
- **Les secteurs relativement stables par rapport à l'ENR 1** : les TCSP, Avocats et Notaires ;
- **Les secteurs peu risqués en termes de menace et de vulnérabilité** : Assurances, Conseils juridiques, économiques et fiscaux, MFO, Experts-comptables, Changeurs manuels, Prêt sur gages, Huissiers.

A noter par ailleurs que plus un secteur est représenté, et plus la pondération des menaces et vulnérabilités sera élevée.

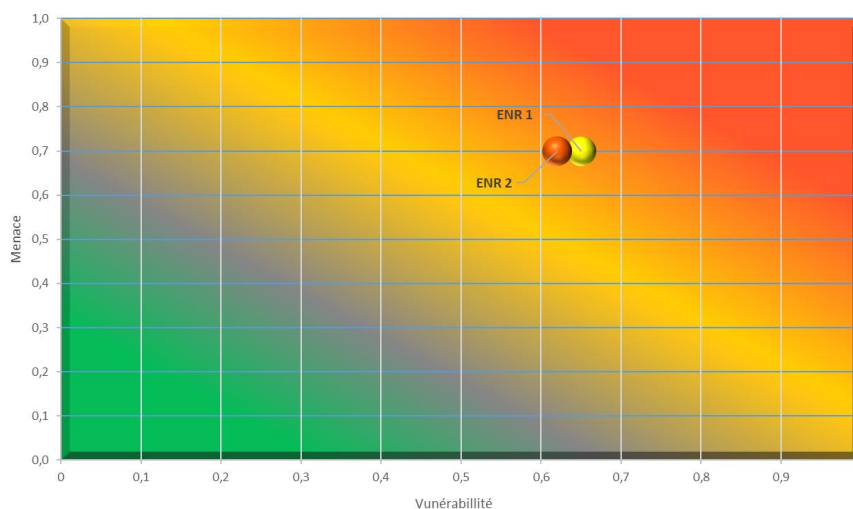
### ➤ Conclusion générale

Le résultat consolidé de l'ENR 2 est présenté ci-contre.

Il ressort que la **Menace** reste **stable** et au même niveau que lors de l'ENR 1. Les **Vulnérabilités** quant à elles tendent à être **mieux maîtrisées** au niveau légal et opérationnel.

En conclusion, **le niveau global de risque est moyennement élevé.**

Compte tenu des caractéristiques de l'économie monégasque, avec un secteur financier important, une grande ouverture à l'international, un marché immobilier très important et une activité de jeux, ce niveau de risque est cohérent.



L'ajout à l'ENR 2 des secteurs qui n'avaient pu être traités lors du premier exercice (essentiellement les professions d'avocats, les notaires et les commerçants d'objets de grande valeur) n'a que marginalement fait évoluer cette évaluation d'ensemble.

**Le plan d'actions qui découlera des constats réalisés lors de cette ENR 2 devra davantage cibler les problématiques sectorielles**, ce qui n'avait pas été le cas pour l'ENR 1 qui avait surtout ciblé les vulnérabilités de l'Administration et les lacunes législatives.

L'objectif sera d'amoinrir les vulnérabilités pour les prochains exercices en améliorant la connaissance de LCB/FT, en renforçant les dispositifs opérationnels, et en développant le partenariat public/privé mis en place lors de l'ENR 2.

Louis Danty remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention.

### ❖ Présentation des Lignes Directrices génériques et des Guides Pratiques spécifiques, par Monsieur Sébastien Prat (Phoenix Consulting Monaco)

Sébastien Prat revient dans un premier temps sur l'ENR 2. Cela se traduit notamment par :

- Plus de 60 réunions effectuées ;
- Plus de 1000 questionnaires envoyés ;
- Un taux de retour moyen des questionnaires d'environ 75% ;
- Plus de 490 000 réponses réceptionnées et exploitées ;
- Plus de 15 000 heures passées sur le traitement et l'analyse des données ;
- Plus de 300 thématiques traitées, analysées et rédigées suivant la méthodologie de la Banque Mondiale.

Cet exercice a mobilisé de nombreux professionnels dans l'objectif de rédiger un rapport public d'ENR 2, prévu pour une **publication le 9 septembre 2021.**

Il sera suivi d'un **plan d'actions**. Il s'agit d'**identifier les pistes d'amélioration** sur chaque variable analysée, pour chaque secteur. Il conviendra ensuite de les décliner sous un angle opérationnel et pragmatique. Une gestion de projet permettra à tous de mettre en œuvre ce plan d'actions et non d'en faire un simple document. Cela permettra également de démontrer que les faiblesses en Principauté sont connues et que les acteurs de la Place mettent en œuvre des actions pour y remédier.

Dans ce plan d'actions, sans grande surprise, **une nécessité ressort largement : rédiger des lignes directrices**. Sous l'impulsion du Conseil National et du Gouvernement, le SICCFIN, assisté du Cabinet Phoenix Consulting, a entamé la rédaction de Lignes Directrices génériques il y a 6 mois. Une première version est désormais finalisée et sera **publiée suite à cette réunion, le vendredi 23 juillet 2021.**



Les **Lignes Directrices génériques** sont une explication de textes, une sorte de **mode d'emploi**. Ce document traduit la loi en termes pratiques, pour permettre aux professionnels assujettis, et plus particulièrement aux moins matures et aux moins habitués, de comprendre le dispositif législatif en vigueur et de mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour limiter le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au sein de leur entreprise. Ce document se veut **collaboratif et évolutif**.

La population étant très hétérogène, la rédaction de ce document a été complexe. Les Guides Pratiques spécifiques viendront adapter ces explications pour chaque secteur.

La méthodologie suivie pour les Lignes Directrices génériques a été la suivante : le texte a été minutieusement étudié et **8 thématiques** ont été mis en évidence sous un angle opérationnel et pragmatique. Ce document a vocation à vivre et à être mis à jour avec les prochaines évolutions législatives et réglementaires, tenant compte des risques évolutifs. **113 pages** expliquent la loi. Le document s'accompagne d'exemples et de **cas concrets** ainsi que de **schémas** et **tableaux récapitulatifs** « visuels », voire interactifs pour certains.

La population des professionnels assujettis étant très hétérogène, **des Guides Pratiques spécifiques viendront adapter ces explications génériques pour chaque secteur**. Ces Guides pratiques seront déclinés en trois chapitres :

- **Les risques inhérents à la profession** : selon les produits et services des secteurs d'activité, les risques vont être identifiés et expliqués ;
- **Les typologies connues de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme** : elles seront explicitées au regard de sources externes internationales et de discussions avec les professionnels de la Place. L'expertise de chacun permettra d'optimiser les définitions des typologies les plus importantes ;
- **Une foire aux questions** : l'objectif est d'obtenir un document orienté sur les spécificités liées à l'activité des professionnels. Ce chapitre permettra de répondre à des questions très pratiques concernant l'application de la loi au sein de leur métier. La rédaction des Guides Pratiques spécifiques démarrera en septembre 2021. Trois professions seront visées pour aboutir à un document vers janvier 2022. Au regard des résultats de l'ENR 2, les secteurs visés en priorité sont : les Agents immobiliers, les Marchands de biens, le secteur du Yachting, shipping et chartering.

Sébastien Prat rappelle que toutes **les Associations de la Place seront impliquées** dans la rédaction de chaque Guide Pratique spécifique. Des ateliers seront prévus dès septembre 2021. Messieurs Vivalda, De Luca, Blair et Benassi seront les premiers appelés pour collaborer sur ces différents projets de rédaction.

Il rappelle également que les commentaires et questions des professionnels seront intégrés dans les divers documents. Ils sont collectés via la boîte à questions ouverte par le SICCFIN à l'adresse suivante :

[LignesDirectrices@gouv.mc](mailto:LignesDirectrices@gouv.mc)

Sébastien Prat remercie Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, pour la confiance qu'il accorde au Cabinet Phoenix depuis maintenant plus d'un an. Il remercie l'assemblée présente et l'ensemble des professionnels pour leur mobilisation et leur engagement.

#### ❖ **Intervention de Monsieur le Président du Conseil National, Stéphane Valéri**

Le Président du Conseil National remercie Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault et ses équipes ainsi que Sébastien Prat et ses équipes du Cabinet Phoenix Consulting pour le travail réalisé.

La rédaction de lignes directrices était effectivement une demande du Conseil National, lors du vote de la loi transposant la 5<sup>e</sup> Directive. Il ne s'agit toutefois que d'une étape. Plus encore que les Lignes Directrices génériques, les Guides Pratiques spécifiques viendront compléter cette demande.

L'objectif est que les professionnels, nombreux en cette matinée, aient le moins de problèmes possibles d'interprétation de la loi, qui est très complexe. L'idée est également que ces professionnels puissent au mieux satisfaire aux exigences de la loi, dans leur intérêt, et dans l'intérêt de Monaco. Cela permettra d'écartier les problématiques de compréhension des professionnels.

Deux nouveaux projets de loi sont déjà parvenus au Conseil National et seront examinés avant la fin de l'année 2021, selon les exigences du calendrier international et toujours avec le même état d'esprit. Il réaffirme que les lois seront transposées sans volonté de surtransposer. L'objectif est désormais de continuer à **avoir un pays prospère tout en étant parfaitement respectable et respecté par les instances internationales**.

Il remercie l'ensemble des professionnels et l'assemblée présente, en espérant pouvoir organiser un nouvel atelier pour fêter une réussite que chacun espère et pour lequel chacun s'est investi.

#### ❖ Intervention de Monsieur le Président de l'AMAF, Etienne Franzl

Le Président de l'AMAF, Etienne Franzl, remercie Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault.

L'essentiel a été dit. Les Lignes Directrices génériques et les Guides Pratiques spécifiques, étaient véritablement **deux documents souhaités et fortement attendus**. Comme cela a été mentionné en cette matinée, la loi n'est pas toujours d'une clarté totale. Elle ne l'est pas toujours pour les banquiers, qui sont dotés de spécialistes dans ce type d'activités de contrôle de conformité. Il estime que cet exercice doit être d'autant plus difficile pour les autres professions.

Au niveau de l'AMAF, ces sujets d'interprétation avaient été anticipés : des **réunions régulières** ont été mises en place il y a des années entre l'AMAF et le SICCFIN pour remonter les problématiques, pouvoir les aborder avec le SICCFIN et obtenir des réponses sur les *modus operandi* qui répondent aux questions soulevées.

L'AMAF a été totalement engagée dans cette opération. Elle se trouve toujours aux côtés des autorités pour faire de Monaco un pays respectable et reconnu. En l'espace de quelques jours, il rappelle que **deux accords ont été signés** :

- Un accord a été signé **début juillet avec le SICCFIN**, sous l'autorité du Gouvernement, où les modalités pratiques des contrôles sur site réalisés par le SICCFIN ont été actualisés. Ces contrôles sur sites sont une pièce essentielle, le « réacteur » du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le **lundi 19 juillet 2021, un nouvel accord a été signé avec la Sûreté publique** pour aborder des aspects liés à la protection physique des divers établissements de la Place. Un **dispositif « Vigibanque »** a été mis en place. Il reprend des recommandations définies ensemble, aujourd'hui appliquées par de nombreux établissements. L'objectif est d'instaurer le même niveau pour tous les établissements. Une sorte de **comité mixte Monaco Sécurité** a également été mis en place avec la Sûreté, afin de faire vivre cette charte « Vigibanque » et de l'améliorer en permanence.

L'AMAF est impliquée dans ce dispositif. 100% des banques ont répondu et 75% des sociétés de gestion. Il est évident qu'au niveau des sociétés de gestion, la population est plus hétérogène. Certains établissements comptent une trentaine de salariés, d'autres beaucoup moins, créant des problématiques supplémentaires. Ces Lignes Directrices génériques et ces Guides Pratiques spécifiques sont d'autant plus importants. Il relève avoir apprécié **l'équilibre entre didactisme et explication de textes**.

Concernant les Guides Pratiques spécifiques, il apprécie les échanges avec les fonctionnaires avant de fixer les règles définitivement. En effet, cela relève d'une véritable nécessité ; malgré la pratique quotidienne et opérationnelle du SICCFIN sur les problématiques spécifiques au secteur financier, les agents n'ont pas une connaissance parfaite de toutes les questions que se posent les professionnels.

Il émet un regret : ne pas faire partie de la « première fournée ». Il concède que cela est satisfaisant parce que c'est la preuve que le secteur financier ne constitue pas le risque le plus important. Toutefois, un certain nombre de questions qui se posent et, peut-être que parallèlement au travail réalisé avec les 3 secteurs individualisés, les séances de travail mixtes entre le SICCFIN et l'AMAF pourront perdurer pour traiter au cas par cas les diverses questions qui pourraient émerger dans l'application de cette loi.

#### ❖ Intervention de Monsieur le Secrétaire d'Etat – Directeur des Services Judiciaires, Robert Gelli

Monsieur le Secrétaire d'Etat – Directeur des Services Judiciaires, Robert Gelli, relève le travail considérable qui a été réalisé, avec des productions nourries, fruits d'une précieuse collaboration de l'ensemble des services de l'Etat et du secteur privé. Il estime que ce travail est d'une grande qualité. S'il faudra attendre les résultats lors de l'évaluation Moneyval, il est toutefois bien plus **optimiste** qu'il y a un an, lorsque la perspective de cette évaluation a été évoquée pour la première fois.

Il rappelle que la question de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption au sens large est un véritable **enjeu mondial** qui dépasse largement chacun des Etats concernés. La Principauté de Monaco a un certain nombre d'obligations en tant qu'Etat souverain de participer à ce combat mondial contre ces fléaux.

Deux grandes conventions sont des références en ce domaine :

- La **Convention de Palerme** sur la criminalité internationale et transnationale organisée, créée il y a plus de vingt ans. Monaco a fait partie des premiers pays signataires et a été le premier pays à ratifier la Convention de Palerme.
- La **Convention de Mérida**, la Convention des Nations Unies sur la corruption internationale. Celle-ci devra être ratifiée dans l'avenir.

Ces deux grands textes illustrent cette volonté au plus haut niveau de lutter contre la criminalité organisée et la corruption. Cela s'explique par le fait qu'elles représentent deux enjeux majeurs de la société.

Le premier enjeu est celui de l'infiltration, et de la maîtrise de l'activité ou des secteurs d'activités économiques par la criminalité organisée. Le deuxième enjeu est plus politique. Celui-ci creuse les inégalités dans les organisations corruptibles qui constituent un terreau pour les organisations extrémistes et terroristes.

Monsieur le Secrétaire d'Etat – Directeur des Services Judiciaires, Robert Gelli, estime qu'il ne faut pas oublier le contexte. La Principauté de Monaco, comme tous les pays démocratiques qui ont un niveau de développement important, a une responsabilité dans cette lutte et chaque acteur a sa part de responsabilité. Cela s'inscrit dans le cadre d'une **volonté générale** et il est nécessaire de le mentionner.

Il rappelle que le travail en cours s'inscrit dans la durée. Au-delà de l'évaluation, cela va nécessiter une vigilance et un suivi dans la durée, quel que soit le résultat de l'évaluation Moneyval, et non d'un exercice ponctuel.

Au Département de la Justice, c'est aussi l'occasion pour chacun en interne de s'interroger, d'analyser ce qu'il fait individuellement, pour essayer d'améliorer et de perfectionner sa pratique, ses méthodes et ses modes de fonctionnement. C'est à son sens un élément important pour améliorer la façon dont le système fonctionne : l'effectivité, un sujet majeur. C'est aussi l'occasion de partager avec les autres. Monsieur le Secrétaire d'Etat – Directeur des Services Judiciaires, Robert Gelli, pense que le mouvement créé depuis le lancement de cet exercice, sous la direction opérationnelle de SICCFIN, a cet avantage : les professionnels se connaissent mieux, les différentes professions se parlent, les secteurs d'activité se rencontrent. **La démarche est positive et vertueuse et elle doit perdurer.** Et côté Justice, ce travail va se poursuivre, cette contribution avec l'ensemble de la Place, avec l'ensemble des secteurs de l'administration devra être maintenue.

Il remercie l'assemblée présente.

#### ❖ Intervention de S.E. M. Le Ministre d'Etat, Pierre Dartout

S.E. M. Le Ministre d'Etat, Pierre Dartout, remercie les intervenants et l'assemblée présente.

Il évoque tout l'intérêt de sa présence en cette matinée. De nombreux sujets ont été expliqués de façon très claire et il en remercie les deux principaux intervenants pour leur pédagogie, mais aussi pour leur souci de précision et de clarté.

Cet atelier, le troisième en moins d'un an, réunit les représentants des secteurs public et privé dans le cadre de ce processus, dit Évaluation Nationale des Risques ou ENR. Cette importante mobilisation était également relevée à l'occasion de points d'étape du 12 novembre 2020 et du 15 avril 2021. Ceci témoigne de l'implication de la Place dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Il sait que les attentes de l'assemblée sont fortes et il souhaite que les informations communiquées en cette matinée et dans les prochains jours, informations dédiées aux résultats de cette ENR 2, sont de nature à répondre à ces attentes.

Il remercie le Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie, Jean Castellini, pour la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de cette évaluation.

Il remercie également, et particulièrement le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, pour le travail qu'il a réalisé avec son équipe dans des conditions difficiles eu égard aux conditions sanitaires.

Il rappelle que depuis des mois, ce service mène également de front de nombreux autres projets de première importance, à l'instar de la rédaction des Lignes Directrices génériques suite à la transposition en droit interne de la 5<sup>e</sup> Directive, de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et la préparation de cette évaluation de la Principauté par le Comité Moneyval qui aura lieu au début de l'année 2022.

À ce propos, comme l'indiquait d'ailleurs le Secrétaire d'Etat – Directeur des Services Judiciaires, Robert Gelli, les sources de droit en la matière à mettre en œuvre à Monaco ne sont pas seulement des Directives de l'Union européenne, mais il s'agit également de traités internationaux, notamment de la **Convention de Mérida**, qu'il faudra ratifier et à laquelle il faudra adhérer parce qu'elle est riche et importante par ses conséquences sur la vie de la Principauté. Il s'agit également des recommandations du GAFI. Cet organisme ancien, qui date du G7 de 1989, émet des recommandations essentielles, que la communauté internationale considère comme devant être mises en œuvre avec précision dans chaque État.

La conduite de cette ENR 2 a également nécessité d'importants efforts de la part de nombreux services du Gouvernement Princier et ce travail s'est ajouté aux tâches quotidiennes des agents. Il remercie à cette occasion tous les fonctionnaires du Gouvernement pour leur professionnalisme.

S.E. M. Le Ministre d'Etat, Pierre Dartout, salue également toutes les autres autorités de l'Etat présentes, notamment le Secrétaire d'Etat à la Justice et les Conseillers du Gouvernement, celui de l'Economie et celui de l'Intérieur tout spécialement.

Il salue par ailleurs la présence du Conseil National qui, dans le cadre de ses prérogatives en matière législative, constitue naturellement un acteur majeur dans ce processus.

Il remercie également Messieurs les Présidents, l'apport non négligeable du secteur privé, dont les représentants avaient en outre activement participé aux précédents points d'étapes par le biais d'interventions constructives. Il rappelle une évidence : **sans eux, rien de constructif et de précis ne pourrait être réalisé.**

Chaque invité présent à cette matinée a aujourd'hui conscience de l'importance que revêt cette ENR pour la Principauté de Monaco. Cela s'est traduit, comme l'a mentionné le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, par un taux de retour des questionnaires particulièrement élevé. Dans les questionnaires que l'Administration, à Monaco ou ailleurs, peut envoyer, un taux de réponse en moyenne de 75% est très élevé, affirme-t-il par expérience. Ces taux de retour évoqués précédemment sont très satisfaisants.

A présent, il est possible de prétendre à une conformité avec les premières recommandations du GAFI, lesquelles prévoient notamment que « *les pays devraient identifier, évaluer et comprendre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels ils sont exposés* » et « *tenir ces évaluations des risques à jour* ».

Il convient de rappeler que pour satisfaire ces exigences, le Gouvernement Princier a signé dès 2015 une Convention avec la Banque Mondiale et a fait le choix d'utiliser sa méthodologie d'évaluation.

L'ENR 1 a ainsi débuté en décembre 2015 et s'était achevée en juin 2017. Cette ENR 2 est plus complète que celle de 2017, dans la mesure où, cette fois, toutes les professions assujetties à la loi n° 1.362 du 3 août 2009 modifiée ont été évaluées. En outre, les modules relatifs à l'inclusion financière et à la lutte contre le financement du terrorisme ont été traités. Ces travaux ont ainsi permis une **actualisation de la connaissance des risques au sein de la Principauté de Monaco.**

Il est désormais possible de mettre en œuvre dans les meilleurs délais un plan d'actions en vue de poursuivre les efforts visant à atténuer au maximum les risques qui peuvent peser sur Monaco.

**L'identification précise des faiblesses permet plus aisément la mise en œuvre d'actions appropriées pour y remédier.** Le succès de cette évaluation démontre que pour la Principauté et sa Place financière, les paroles prononcées par Son Altesse Sérénissime le Prince souverain, le 12 juillet 2005, lors de son discours d'avènement, particulièrement riche, sont concrètement appliquées.

*« J'entends cependant que l'éthique soit toujours en toile de fond du comportement des autorités monégasques. L'éthique ne se divise pas. Argent et vertu doivent se conjuguer en permanence. L'importance de la place financière de Monaco requiert une extrême vigilance pour éviter que ne se développent des activités financières qui ne sont pas les bienvenues dans notre pays. »*

Pour éviter ces déviations, Monaco doit fonctionner en harmonie avec l'ensemble des organismes qui ont le même objectif. Monaco se doit de respecter et respecte les Directives du GAFI, des autorités fiscales, notamment françaises et américaines, et toutes les autres bonnes pratiques dans le contrôle des flux financiers. Mais la mobilisation de Monaco ne s'arrête pas aujourd'hui.

L'ENR, malgré son importance, ne constitue que l'un des éléments pris en considération par le Comité Moneyval du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'évaluation de la Principauté. S.E. M. le Ministre d'Etat, Pierre Dartout, évoque sa **volonté de poursuivre tous ensemble le travail initié** il y a de nombreuses années, afin que la Principauté demeure une destination attractive où la sécurité des personnes, des biens et des données est assurée et où une gestion d'actifs de première qualité est opérée dans un **cadre éthique irréprochable**.

Il insiste sur ce sujet : tout ce qui est mis en œuvre n'est pas destiné à perturber l'activité économique, l'activité des entreprises. Tout ce qui est mise en œuvre, au contraire, a pour but de **garantir l'attractivité et la crédibilité de la Principauté**.

Depuis 1989, de nombreuses évolutions s'imposent à tous les pays pour rester dans la compétition mondiale et pour garder leurs atouts en termes de crédibilité et d'attractivité. Cela est essentiel. La présence de tous en cette matinée témoigne de la volonté commune de relever ce défi, pour faire face à ces enjeux particulièrement importants. **S.E. M. le Ministre d'Etat, Pierre Dartout, invite les professionnels à être vigilants, confiants et déterminés.**

Il conclut son discours en rappelant que cette évaluation n'est pas une fin mais une étape dans un processus. Parce que les évolutions, depuis 1989, sont nombreuses et il y en aura encore, ne serait-ce que parce que les menaces évoluent, notamment avec la cybercriminalité, par exemple. Il faudra toujours s'adapter, toujours mieux répondre aux menaces qui vont se développer et aux risques qui en pourraient en découler pour la Principauté.

Il remercie l'assemblée et clôt cette première partie de matinée.

---

## Partie 2

---

Dans le cadre de cette deuxième matinée consacrée à l'ENR 2, Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, invite quelques professionnels de la Place à s'exprimer sur l'importance de la démarche exigeante de cette ENR et profite pour les remercier non seulement de leur présence, mais également de leur implication dans cet exercice national prenant.

### ❖ Intervention de Monsieur le Président de l'AMCO, Emmanuel Montigaud

Monsieur le Président de l'AMCO, Emmanuel Montigaud, salue Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Justice – Directeur des Services Judiciaires, Monsieur le Directeur du SICCFIN, Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs, Mesdames et Messieurs présents.

Il remercie Monsieur le Directeur du SICCFIN pour son invitation à cette présentation en tant que Président de l'Association Monégasque des Compliance Officer, l'AMCO, à ces résultats de l'ENR 2, aux côtés des professionnels et autorités concernés présents à cette matinée.

Les résultats de cette ENR 2 permettront à l'AMCO de **poursuivre** et d'**affiner l'analyse** quant à la menace en matière de la LCB/FT-C et aux vulnérabilités générales et spécifiques en fonction des secteurs désignés.

Monsieur le Président de l'AMCO, Emmanuel Montigaud estime, en tant que praticien compliance officer, que cela constitue une étape importante dans le cadre notamment de la **mise à jour de la cartographie des risques**, qui constitue un pilier essentiel au dispositif global mis en place chez les assujettis.

Fort des résultats présentés, l'AMCO va d'ores et déjà relayé le message auprès de ses membres en tenant compte des calendriers évoqués de livraison du rapport définitif. En parallèle de ces résultats sur l'ENR 2, l'arrivée des Lignes Directrices génériques constitue une avancée majeure dans la mise en application des textes réglementaires. Il assure que cela sera fortement apprécié par les assujettis.

Il en profite pour remercier Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault pour la confiance qu'il a témoigné à l'AMCO en l'ayant associé sur ce texte des Lignes Directrices génériques. Il remercie également les membres du Conseil d'Administration de l'AMCO ainsi que Monsieur François Poher pour l'analyse critique et constructive qu'il a apportée à cette occasion.

Comme évoqué, ces Lignes Directrices génériques sont une première étape. S'y ajouteront les Guides Pratiques spécifiques, pour lesquels l'AMCO restera à disposition. La déclinaison plus fine de ces Guides Pratiques spécifiques permettra d'avoir une **adaptation nécessaire** pour être en mesure d'appliquer la loi conformément aux exigences requises. Les ressources, les moyens et les risques associés ne sont pas les mêmes pour tous les assujettis mais **la même règle s'applique pour tous**, d'où la nécessité de cette adaptation. Concernant le secteur financier, l'AMCO travaillera comme toujours en relation avec l'AMAF, vers qui seront remontés les points d'attention jugés importants.

S'agissant des dernières avancées significatives, comme le Président Franzini l'a rappelé en première partie, Monsieur le Président de l'AMCO, Emmanuel Montigaud, met en avant la signature début juillet d'un protocole entre l'AMAF et le SICCFIN au Ministère d'Etat. Cette signature a été faite sous l'autorité du Conseiller du Gouvernement – Ministre des Finances, Jean Castellini. Ce protocole a permis de mettre à jour l'organisation des missions de contrôle réalisés par les équipes du SICCFIN. La dernière remontait à 2012, cela était donc important et cela a permis de prendre en compte les évolutions des modes de travail, la crise sanitaire ayant accéléré le processus. L'AMCO, compte tenu de ses relations étroites et historiques avec l'AMAF, avait été associée afin d'apporter l'éclairage des praticiens sur ces travaux complexes.

Par ailleurs, le projet de loi 1037 a été déposé, complétant la loi n°1.503 du 23 décembre 2020 renforçant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. L'AMCO, à l'instar des autres chambres et associations professionnelles, et comme pour le texte précédent voté fin 2020, a été sollicitée par le Président du Conseil National, Stéphane Valéri, et le Président de la Commission de Législation, Thomas Brezzo, afin de recueillir ses observations concernant ce projet de loi.

Ceci témoigne à nouveau d'une **collaboration à tous les niveaux**, pour faire en sorte de recueillir en amont les avis des professionnels et ainsi pouvoir rendre l'exécution des textes de la meilleure manière possible tout en restant conforme avec l'exigence de départ de transposition de la 5<sup>e</sup> Directive européenne. Cela permettrait d'avoir un cadre législatif et réglementaire stable et à fortiori, cela permettrait aux assujettis de pouvoir correctement retranscrire dans leur dispositif les nouvelles obligations.

Pour autant, il le rappelle pour témoigner de la qualité des échanges et de l'état d'esprit collaboratif dans lequel se sont déroulés l'ensemble des travaux réalisés, ce qui illustre une nouvelle fois que tous les professionnels sont tournés vers un même objectif : faire en sorte que la Principauté de Monaco réussisse et en particulier, dans la perspective Moneyval.

Il clôture ses propos avec une citation d'Auguste Comte : « Savoir pour prévoir, afin de pouvoir » et remercie l'assemblée.

#### ❖ Intervention de Monsieur le Président de la Chambre Immobilière Monégasque, Alain Vivalda

Monsieur le Président de la Chambre Immobilière Monégasque, Alain Vivalda, salue l'assemblée et Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault.

En tant que nouveau président de la Chambre Immobilière Monégasque, suite à l'assemblée au mois de juin 2021, il remercie Monsieur Michel Dotta, avec qui il a travaillé pendant 22 ans, qui est désormais Président honoraire. Le souhait du Conseil d'Administration a été d'intégrer de jeunes professionnels. Les anciens ont participé aux travaux avec le SICCFIN et Phoenix. Cette collaboration va perdurer et il fait part de la **satisfaction des professionnels** concernant la rédaction des Lignes Directrices génériques et surtout, des Guides Pratiques spécifiques à venir. Il est certain que cela rassurera les membres de la Chambre. Ce n'est pas le métier de base d'un agent immobilier, mais désormais, **les activités liées à la LCB/FT-C font partie intégrante du métier**. Lors de l'assemblée générale, des devis pour un accompagnement par des cabinets spécialisés ont été transmis aux membres. Cela permettra de les assister pour parfaire leurs procédures internes.

Bien que le secteur soit en risque élevé, il rappelle que la Chambre ne représente pas la totalité de la profession. Il est alors nécessaire que le SICCFIN, tout comme les services de l'Etat, regarde l'immobilier dans sa globalité. Ce travail d'accompagnement est réalisé au niveau des membres mais tout le secteur n'est pas couvert : seules 86 agences sont couvertes.

Il évoque la volonté de la Chambre Immobilière Monégasque de continuer à collaborer et remercie l'assemblée.

Michel Hunault remercie le Président de la Chambre Immobilière Monégasque. Il rappelle que les obligations doivent être appliquées quelle que soit la taille de l'agence immobilière. Il entend que la Chambre a fait appel à des cabinets spécialisés, et il le comprend puisque le SICCFIN a également fait appel à ces mêmes cabinets. Il est certain que les Lignes Directrices génériques et les Guides Pratiques spécifiques à venir seront d'une aide précieuse pour les agents immobiliers.

#### ❖ Intervention de Monsieur le Président de la FEDEM, Philippe Ortelli

Le Président de la FEDEM, Philippe Ortelli, félicite les différents professionnels des secteurs public et privé pour l'ensemble de cet exercice d'ENR 2, au premier rang desquels le SICCFIN.

L'intelligence des faits et de la réalité économique rassure les professionnels. Si la FEDEM est en désaccord sur certains points réglementaires, elle apporte un soutien total à la transposition de la 5<sup>e</sup> Directive, qui est nécessaire, et à la ratification de la Convention de Mérida.

La notion de vie en communauté repose sur la loi, sur l'état de droit, sur le vivre ensemble. Ces faits sont fondamentaux pour que les règles du jeu soient claires et qu'il n'y ait pas d'introduction de systèmes occultes ou non réglementé dans l'économie monégasque.

Il évoque que les professionnels de la FEDEM apprécient particulièrement la publication des Lignes Directrices génériques et des Guides Pratiques spécifiques. Ces documents permettent de clarifier les diverses obligations pour les acteurs économiques, ce qui est primordial puisque derrière ces obligations se trouve une responsabilité pénale. Cela peut perturber le fonctionnement humain, y compris lorsque cela est fait de bonne foi, puisqu'une peine de prison pourrait être prononcée en cas de non-respect des obligations. Le corpus de loi des dernières années est complexe à mettre en œuvre, d'autant plus pour les petites entités. Les documents permettront de rassurer les professionnels sur ce qu'il est utile ou inutile de mettre en place.

L'économie monégasque est la connaissance des activités et des hommes. En Principauté, le travail est essentiellement intellectuel et manuel. Pour travailler sereinement, il ne faut pas se poser de question légale mais mettre son énergie au profit du métier. Il est donc nécessaire que la réglementation soit cohérente et compréhensible, voire naturelle à appliquer. Il est important que la Principauté de Monaco soit dans l'équilibre : compétitive par rapport autres pays européens, sans s'imposer des contraintes supplémentaires.

Le Président de la FEDEM, Philippe Ortelli, salue le travail réalisé, que la FEDEM soutient pleinement. Il remercie l'assemblée.

❖ **Intervention de Monsieur le Président de la Commission pour la Promotion de la Place de l'Association Monégasque des Affaires Financières (AMAF), Hervé Ordioni**

Monsieur le Président de la Commission pour la Promotion de la Place de l'AMAF, Hervé Ordioni, salue les intervenants, les professionnels et l'assemblée. Il remercie le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, pour son implication et la régularité de ces rencontres, qui envoient un signal important aux autorités internationales chargées d'évaluer la Principauté de Monaco en matière de réglementation et de LCB/FT-C.

Il s'agit de renforcer la conformité de Monaco avec les meilleurs standards européens. En tant qu'acteur concerné, il estime qu'il en va de la réputation d'un pays en matière financière et bancaire. Monaco possède des atouts exceptionnels mais cela a souvent pu générer des jalousies et à fortiori de l'adversité. L'image de Monaco à travers les décennies et son rapport à l'argent, a souvent été une discipline compliquée. Toutefois, grâce à la mobilisation des acteurs concernés, au premier rang desquels ceux d'un système politique et institutionnel remarquable, s'appuyant sur une Constitution bien faite et un régime politique parfaitement en phase, Monsieur le Président, Hervé Ordioni affirme être en mesure de dire à ses interlocuteurs lorsqu'il voyage en sa qualité de Chargé de la Promotion de la place bancaire à l'AMAF, que Monaco est parfaitement *safe* et que les meilleures réglementations y sont déployées.

**Les professionnels savent pouvoir compter sur l'efficacité des institutions** qui permettent aux lois de se rapprocher dans le bon timing de l'évolution constante de la réglementation internationale et notamment européenne. Il remercie à cette occasion le Gouvernement Princier et le Conseil National à la mesure de leur investissement et de leur célérité.

Il illustre cette implication et cette relation fructueuse entre le Gouvernement et l'AMAF par un exemple. Comme évoqué durant cette matinée, ce lundi, le Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Intérieur, Patrice Cellario, et Monsieur le Président de l'AMAF, Etienne Franzi, ont officialisé la création du comité « Vigibanque ». Au-delà de la nécessité de pérenniser le haut niveau de sécurité physique des établissements, ce groupe de travail a élaboré une charte de bonnes pratiques professionnelles « Vigibanque » édictant les principes essentiels de la sécurité bancaire (agences, clients, employés).

Il rappelle également l'accord signé entre l'AMAF et le SICCFIN le 5 juillet 2021, qui permet de déployer des techniques nouvelles adaptées à l'environnement bancaire. La mise à disposition par le Gouvernement Princier d'un applicatif dédié, *Safeshare*, permettra d'envoyer des données digitales et numériques, de les faire traiter par les ressources du SICCFIN, et de les détruire ensuite. **Les acteurs agissent dans un cadre adéquat avec l'époque actuelle, avec un niveau de sécurité maximal.** Il rappelle que Monaco est attractif notamment du fait de la sécurité des biens et des personnes mais aussi des données.

Le secteur bancaire est mobilisé et concentré pour développer ses performances, et apporter constamment les paramètres professionnels et techniques permettant de renforcer l'attractivité de la Principauté. A ce titre, des certifications ont été mises en place, notamment en termes d'éthique et de confidentialité. Une certification en matière de conformité est en cours d'étude également ; cela permettra aux professionnels d'avoir une explication claire des textes et obligations. Tout ce qui peut conforter l'attractivité de la Principauté de Monaco et renforcer la confiance, doit être fait. Il remercie l'assemblée.

❖ **Intervention de Monsieur le Président de la Chambre Monégasque de l'Assurance et Secrétaire Général de l'Association Lybra, Eric Blair**

Le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault remercie Monsieur Eric Blair, qui représente deux secteurs différents et qui a été d'une précieuse pour le SICCFIN.

Monsieur Eric Blair, Président de la Chambre de l'Assurance et Secrétaire Général de l'Association Lybra, exprime son contentement de voir le secteur de l'assurance dans les professions les moins à risque. Au contraire, le Yachting se place dans les secteurs les plus à risque. Dans le secteur Yachting, les membres de l'association ne représentent pas l'intégralité de la profession. Il ne s'agit que de 8 membres, qui sont les plus gros courtiers en plaisance, et soumis à des réglementations internationales très poussées en matière de LCB/FT, auxquelles ils se soumettent.

Il ajoute le **soutien précieux** et les **échanges riches** dont l'Association Lybra bénéficie de la part du SICCFIN. De nombreuses réunions ont eu lieu et il en remercie le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault.

Il rappelle que des règles internes à l'Association sont mises en place. Pour autant, certaines questions sont encore en suspens. Il évoque sa satisfaction concernant les Lignes Directrices génériques et les Guides Pratiques spécifiques, qui permettront de lever les doutes. Il remercie les intervenants et l'assemblée.



---

### Propos conclusifs

---

Cet atelier avait pour but de présenter les résultats de l'ENR 2. Il ambitionnait également d'annoncer la publication des Lignes Directrices génériques, et l'élaboration prochaine de Guide Pratiques spécifiques.

Ce rendez-vous, réunissant une centaine de professionnels à l'initiative du Directeur du SICCFIN, Monsieur Michel Hunault, confirmait une nouvelle fois l'engagement de chacun et la volonté des professionnels de la Place de contribuer à la préparation de l'évaluation de la Principauté par Moneyval.

Un prochain atelier aura lieu à l'automne pour faire suite à la publication du rapport d'ENR 2. D'ici là, un travail d'analyse sera réalisé conjointement par les équipes du SICCFIN, accompagnées du Cabinet Phoenix Consulting, concernant le Groupe « Vulnérabilités sectorielles », et par les équipes du SICCFIN et les institutions du secteur public pour les Groupes « Menaces » et « Vulnérabilités nationales ».



*Autour de S.E. M. le Ministre d'Etat, Pierre DARTOUT, et, de M. Michel HUNAUT, Directeur du SICCFIN, de gauche à droite :*

- *M. François ORTELLI, Président de la FEDEM*
- *M. Etienne FRANZI, Président de l'AMAF*
- *M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, Jean CASTELLINI*
- *M. le Président du Conseil National, Stéphane VALERI*
- *M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, Robert GELLI*



De gauche à droite :

- M. Eric BERGESI, Chef du Pôle Enquêtes
- M. Louis DANTY, Chef du Pôle Supervision
- M. Sébastien PRAT, Associé gérant, Cabinet Phoenix Consulting
- M. Michel HUNAUULT, Directeur du SICCFIN
- Mme Natalia BERRIN, Manager, Cabinet Phoenix Consulting
- M. Benjamin AOUIZERAT, Chef du Pôle Crypto Monnaie
- M. Jean-Marc GUALANDI, Chef du Pôle Juridique et International



Autour de M. Michel HUNAUULT, de gauche à droite :

- M. Eric BLAIR, Président de la Chambre Monégasque des Assureurs
- M. Emmanuel MONTIGAUD, Président de l'AMCO
- M. François ORTELLI, Président de la FEDEM
- M. Hervé ORDIONI, Président de la Commission « Promotion de la Place Financière », AMAF
- M. Alain VIVALDA, Président de la Chambre Immobilière Monégasque

---

## Remerciements

---

S.E. M le Ministre d'Etat, Pierre Dartout  
Monsieur Le Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie, Jean Castellini  
Monsieur le Président du Conseil National, Stéphane Valeri  
Monsieur le Secrétaire d'Etat, Robert Gelli  
Monsieur le Président de l'AMAF, Etienne Franz  
Monsieur le Président de la Commission pour la Promotion de la Place, Hervé Ordioni  
Monsieur le Président de la Chambre Immobilière Monégasque, Alain Vivalda  
Monsieur le Président de la FEDEM, Philippe Ortelli  
Monsieur le Président de l'AMCO, Emmanuel Montigaud  
Monsieur le Président de la Chambre Monégasque de l'Assurance et Secrétaire Général de l'Association  
Lybra, Eric Blair  
Monsieur le Chargé de mission auprès du SICCFIN, Daniel Thelesklaf  
Monsieur le Directeur de Phoenix Consulting Monaco, Sébastien Prat  
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents  
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs  
Mesdames et Messieurs, professionnels présents à cette matinée  
Les Equipes du SICCFIN ainsi que celles du Cabinet Phoenix Consulting